Saint-Prest environnement
Association loi 1901
18, les Hauts du Château
28300 SAINT-PREST

SAINT-PREST, le 16 janvier 2010

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre des Transports et du
Développement Durable
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Recommandé A.R.

Monsieur le Ministre,

Après avoir reçu l'information, par notre Député, qu'une démarche avait été entreprise pour étudier la mise en concession autoroutière de la RN 154, entre NONANCOURT et ALLAINES, nous avons créé notre Association, loi 1901, le 29 novembre 2008, parue au Journal Officiel le 20 décembre 2008.

Son but, tel qu'il est défini dans nos statuts est de :

DEFENDRE ET PROTEGER LE CADRE DE VIE DE SAINT-PREST
INFORMER ET MOBILISER LES HABITANTS CONTRES LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT
ETRE FORCE DE PROPOSITION

Nous assistons à toutes les réunions organisées par la COMMISSION PARTICULIERE DE DEBAT PUBLIC et avons remis notre cahier d'acteur pour faire part de notre point de vue sur ce projet que nous nous permettons de résumer ci-après :

ENVIRONNEMENT

Comment accepter, alors que nous sommes tous sensibilisés aujourd'hui à la protection de notre environnement, qu'une autoroute et un viaduc viennent couper notre village en deux, traversant un plan d'eau, qui accueille des oiseaux migrateurs,

l'Eure qui est zone ZNIEFF II, la ligne SNCF, pour passer à près de 200 mètres d'un collège qui accueille plus de 500 enfants et qui est appelé à s'agrandir.

NUISANCES

Comment supposer que les nuisances quelles qu'elles soient puissent être ignorées. Les protections aussi efficaces soient-elles ne parviendront pas à supprimer le bruit, la pollution et la perturbation écologique qu'une telle réalisation engendrerait.

ARGUMENTS AVANCES POUR UNE CONCESSION AUTOROUTIERE

Même si les arguments retenus sont exclusivement

- le délai que demanderait la finalisation d'une 2 x 2 voies sur ce parcours par des finances publiques, (2085 contre 2018 par un financement privé ! ce qui n'est pas sans nous surprendre)
- la sécurisation sur ce parcours reconnu comme étant très « accidentogène ». Là aussi nous émettons des réserves. Comment une autoroute rendra-t-elle les automobilistes plus respectueux du code la route et plus raisonnables ; les accidents sont dus en grande partie à l'alcoolémie, la drogue, l'endormissement ou la perte de contrôle du véhicule.

FINANCEMENT

- Le coût du projet pour une mise en concession autoroutière est de 700 M€, estimation annoncée en 2008, et nous savons que tout projet voit son coût augmenté d'environ 30 % lors de sa réalisation, il s'agirait donc de plus d'1 Milliard d'Euros.
- Le coût d'un aménagement de l'existant et de la finalisation d'une 2 x 2 voies sur tout le parcours n'a pas été estimé.
- Il faut savoir que le contribuable qui a déjà financé l'existant qui serait concédé à la société autoroutière, devrait payer le péage.

USAGERS

- Aujourd'hui, la 2 x 2 voies en service entre Dreux et Chartres est très fréquentée non seulement par le transit, mais également par les Euréliens riverains de la RN 154.
- Demain, une concession autoroutière ne permettrait pas l'accès à ces riverains qui se verraient contraints de prendre des voies de substitution. Les transporteurs routiers qui ne souhaiteront pas s'acquitter du péage, viendront également augmenter ce trafic sur des routes qui ne sont pas prévues pour un tel trafic.
- Dans un contexte de récession, le coût d'un péage viendrait alourdir le budget des ménages et des produits transportés par la route.

En résumé, nous préconisons une réflexion sérieuse sur la faisabilité d'un aménagement des quelques 35 kilomètres de 2 x 2 voies qui restent à réaliser en tenant compte des derniers projets entérinés (contournement d'ALLONES,

d'YMONVILLE et barreau de PRUNAY LE GILLON) en aménageant le contournement OUEST de CHARTRES existant pour un coût nettement moindre.

Nous attendons que le Maître d'Ouvrage réponde à nos demandes réitérées d'estimation de cette option avec des délais de réalisation plus sérieux.

L'évitement de CHARTRES par l'Est n'apporterait rien sinon des nuisances inutiles, les zones industrielles se situant à l'Ouest ou au Sud.

NOTRE SENTIMENT SUR LE DEROULEMENT DE CE DEBAT

Dès le départ, nous avons compris que l'étude n'avait été faite que sur la seule réalisation d'une concession autoroutière.

Les chiffres présentés sont erronés et fantaisistes, que ce soit en matière de coût de réalisation ou de statistiques.

Nous sentons une volonté politique qui ne tient aucun compte,

- du Grenelle de l'Environnement,
- de la situation économique des usagers, des entreprises de transport,
- de l'accidentologie qui sera reportée sur les voies de substitution déjà fort impactées.

Si ce débat public n'a pour objectif que d'entériner le projet de concession autoroutière, il aurait peut-être été souhaitable d'éviter les quelques 300 000 euros investis dans cette démarche, sans tenir compte des coûts induits pour tous les déplacements effectués par les personnes assistant aux réunions.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche citoyenne, car si nous sommes très impactés par ce projet, nous souhaitons avant tout protéger notre Village et l'environnement ainsi que notre patrimoine.

Quelques années de gagnées méritent-elles ce sacrifice irrémédiable ?

Nous adressons une copie de ce courrier à Monsieur ORHEL, Président la CPDP, pour information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Cc pour information

Monsieur Jean-Jacques BROT
Préfet d'Eure-et-Loir

François BREDON
Président

Monsieur Alain OHREL
Président de la CPDP